

Paris, le 12 juillet 2010

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2010  
DU CONSEIL DE QUARTIER DAUPHINE

Le trente mars deux mille dix, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Dauphine se sont réunis à l'école élémentaire Decamps

Etaient présents :

Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Véronique BALDINI, Mme Ghislaine SALMAT.

Mme Ode BAILLY, Mme Carla FRANCOIS, Mme Sabine GAUDISSERT, M. Bernard PICOT, Mme Chantal BEAREZ BOTTON, M. Marc de MEAUX,

M. MARCIANO, Mme Béatrice HUNTER, M. Reynald GILLERON, M. Daniel DECANT, Mme Nathalie CHARRIE

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET DES FORGES Mme Laurence DREYFUSS M. Jean Pascal HESSE, M. David ALPHAND,

M. Robert CROUZET, M. Thibault de SAINT LAUMER, M. Yves MONNIN, Mme Claude MIRIKELAM, M. Raymond BUNAN, Mme Anny FORESTIER, Mme Michèle BAROUCH Mme Marion SARRAUT, M. Patrick MOUCHON TOUZE.

### **1- Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2009.**

Le compte rendu est approuvé à la majorité. Mme SALMAT étant absente lors de ce conseil, elle ne souhaite pas prendre part au vote.

### **2- Dangerosité des 2 roues pour les piétons, avenue Victor Hugo.**

**Mme BEAREZ BOTTON** précise que les commerçants lui ont signalé la vive allure des deux roues sur les trottoirs et le danger que cela représente particulièrement pour les personnes âgées et les enfants. Elle ajoute que les véhicules ne sont pas conduits uniquement par des jeunes.

**M. MARCIANO** répond que des consignes ont été renouvelées sur la surveillance des véhicules à deux roues, plus spécifiquement sur l'avenue et la place Victor Hugo. Les règles du Code de la Route doivent s'appliquer à tous. Il a bien conscience de la dangerosité du phénomène.

**Mme FRANCOIS** signale que ce problème est particulièrement présent avenue de la Grande Armée suite aux nombreux magasins de véhicules à deux roues motorisés.

**M. PICOT** signale que de nombreux pays européens ont engagé une campagne de sensibilisation sur le code de la rue.

**M. MARCIANO** insiste sur le fait que les véhicules à deux-roues sont soumis à l'application du Code de la Route.

### **3- Projets paysagés avenue Foch.**

**Mme FRANCOIS** fait part de la présence de diverses végétations et souhaite ainsi connaître les projets à long terme sur cette avenue.

**Mme CHARRIÉ** répond que la politique de végétalisation et de fleurissement entreprise depuis 2004 va s'accroître encore cette année, particulièrement dans le secteur nord, avec la plantation de bulbes et d'arbustes dans les angles des massifs de l'avenue Foch. L'idée est de retrouver

l'esprit d'origine de l'avenue. Elle précise qu'à chaque fois qu'un arbre est abattu, un nouveau est planté.

**Mme BALDINI** ajoute que de nombreux habitants lui ont adressé du courrier relatif à la dégradation sur la plantation Place de Mexico faite par des jeunes fêtant leurs examens. Malheureusement, il n'était pas possible de replanter après.

**Mme CHARRIÉ** précise qu'un problème de fournitures a eu lieu mais que l'aménagement sur le thème de l'Amérique du sud sera bien réalisé.

**M. PICOT** est ravi de l'aménagement paysagé de l'avenue Foch mais regrette que le changement de mobilier rompe la continuité des jardins.

**Mme CHARRIÉ** répond que l'idée des grillettes avait été retenue. D'ailleurs M. de Meaux était réservé sur ce projet en raison des déjections canines. Elles ont été testées entre la portion Porte Dauphine et l'avenue Pergolèse. En effet, elles facilitent le travail des jardiniers et créent une ouverture d'un point de vue paysagé. Le projet sera poursuivi si aucune opposition ne se présente, toutefois le coût peut être élevé.

**Mme CHARRIÉ** rappelle qu'en 2009, des prairies fleuries ont été aménagées. Cette année les plantations sont plus axées sur le thème de la biodiversité. Des plantes devraient ramener une faune intéressante, notamment des papillons.

#### **4- Règlement des Parcs et Jardins**

**Mme CHARRIÉ** indique que le règlement date de 1985 et certains articles ne sont plus adaptés aux pratiques actuelles notamment sur la circulation des vélos, les accès aux pelouses, les jeux de ballons et les animaux.

Les conseillers de quartier sont invités à faire part de leurs suggestions et remarques auprès de Véronique Baldini pour les jardins de moins d'un hectare.

**Mme CHARRIÉ** signale que l'entreprise a rencontré des difficultés climatiques lors des travaux du square Debussy.

Concernant le jardin du Général Ancelin, l'espace pour les plus petits va être agrandi et des jeux pour adolescents vont être aménagés.

**M. PICOT** se demande comment en informer les familles.

**Mme BALDINI** répond qu'un article sera publié dans le journal du Maire.

### **5- Présentation des contre-sens cyclables.**

**M. DECANT** annonce qu'il s'agit de la mise en place d'un double sens de circulation dont un réservé aux vélos dans le cadre d'une réglementation nationale des quartiers « zone 30 ». Dans le 16<sup>e</sup>, cela concerne les rues à sens unique des quartiers verts « Cortambert » et « Eylau ». Les usagers devront s'adapter et changer leurs habitudes.

Les aménagements prévus n'entraîneront pas de suppression de stationnement, néanmoins, dans le cadre de la réglementation pompiers, deux segments en feront l'objet.

Un plan de communication sera mis en place au niveau de la ville avec un marquage spécifique et commun à tout Paris. Une expérimentation est actuellement en cours dans le 11<sup>e</sup>.

Le projet sera opérationnel dès juillet. Une vidéo explicative est disponible sur <http://www.paris.fr>

*Pour plus d'information sur le décret paru le 30 juillet 2008 dans le code de la route qui introduit la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30*

[http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page\\_id=2&document\\_type\\_id=2&document\\_id=78669&portlet\\_id=21994](http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=2&document_type_id=2&document_id=78669&portlet_id=21994)

[http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page\\_id=7096&document\\_type\\_id=4&document\\_id=79395&portlet\\_id=16333](http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=7096&document_type_id=4&document_id=79395&portlet_id=16333)

**M. PICOT** souligne que le système fonctionne très bien à Strasbourg et qu'il n'y a quasiment pas d'accidents.

**Une personne du public** interroge le Commissaire sur un phénomène de mendicité qui perdure depuis 2 ou 3 ans place Victor Hugo.

**M. MARCIANO** a bien conscience du problème mais la mendicité n'est pas un délit et il n'existe pas de moyens coercitifs pour verbaliser. La seule application possible de la loi concerne l'utilisation des mineurs mais cela demande une surveillance presque constante. De plus, cela concerne des ressortissants de l'Union Européenne donc il n'y a pas vraiment de prise. Ils peuvent recevoir une obligation de quitter le territoire français mais au moins un mois plus tard. La loi sur la sécurité intérieure prévoit des dispositions pour mendicité agressive mais elle doit être caractérisée.

**Mme SALMAT** suggère d'intervenir dans le cadre de la protection de l'enfance et de la scolarité obligatoire.

**Mme ROUSSEAU** a constaté le phénomène aussi bien place de l'Alma, place de Passy et place Possoz. Elle affirme que ces personnes sont très bien organisées. Les conseils de quartier servent aussi à faire remonter ces informations aux élus, elle saisira le Député Bernard Debré à ce sujet.

**Une personne du public** ajoute que ces personnes usent d'intimidation particulièrement envers les personnes âgées.

**6- Demande d'un panneau signalant que les cyclistes tournent à droite, place Tattegrain.**

**Mme BEAREZ BOTTON** précise qu'en allant vers la Mairie, sur la gauche, un panneau bleu indique une piste cyclable, les cyclistes allant vers la droite et les voitures tournant à gauche, ce pourrait être dangereux. Elle suggère d'ajouter une flèche sous le panneau bleu, signalant aux automobilistes que les cyclistes passent à droite.

**M. DECANT** répond que la piste cyclable est identifiée par des chevrons au sol. Le véhicule doit mettre son clignotant et s'assurer que le mouvement tournant se fasse en toute sécurité. Il craint que la multiplication des panneaux nuise à leur efficacité. La difficulté de cette piste est qu'elle

se trouve à gauche de la circulation, mais on a une bonne perception des vélos. Il s'agit avant tout d'un problème de comportement.

**M. PICOT** se prononce pour le développement du tourne-à-droite et la possibilité de ne pas s'arrêter aux feux rouges pour les vélos, l'expérience montre que cela fonctionne bien.

**Une personne du public** suggère de peindre en blanc les rebords de la piste.

**M. DECANT** répond que c'est déjà le cas mais que les peintures vieillissent assez vite.

**Une personne du public** signale que les lignes blanches sur le périphérique sont effacées, elle suggère l'utilisation de peinture phosphorescente.

**M. DECANT** répond que les lignes blanches du périphérique sont peintes avec une peinture réfléchissante, les marquages sont refaits régulièrement puisqu'il s'agit de la voie la plus circulée d'Europe.

#### **7- Demande de remise en état des trottoirs rue de Longchamp, avenue Victor Hugo et avenue Henri Martin.**

**Mme ROUSSEAU** relate les observations de Mme BEAREZ BOTTON :

Présence de trous sur le trottoir devant le 160, 148 bis, 142 et 131 rue de Longchamp

Mauvais état du trottoir signalé également devant le 58/70 Belles Feuilles et 31/35 avenue Victor Hugo

**Mme BEAREZ BOTTON** ajoute que c'est d'autant plus dangereux à cause du manque d'éclairage.

**M. DECANT** va procéder à une vérification sur les endroits signalés. La présence de trous sur les trottoirs peut être de plusieurs natures, le problème peut venir de la qualité du revêtement ou pour les besoins de travaux des concessionnaires comme EDF. Dans ce dernier cas, le concessionnaire ferme provisoirement et la Voirie procède à la fermeture définitive lorsque l'avis de fin de travaux a été déclaré, cela peut être un peu long.

Concernant l'éclairage M. DECANT indique qu'il y a eu un problème de poste EDF dans le secteur mais la situation devrait être maintenant réglée. Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas hésiter à le signaler.

**Une personne du public** s'étonne que les différents services ne se concertent pas pour réaliser leurs travaux en même temps et ainsi n'ouvrir les trottoirs qu'une seule fois.

**M. DECANT** répond que tous les travaux ne sont pas programmés. En effet, dans le cadre d'une programmation, les concessionnaires sont consultés afin de regrouper les travaux et de les effectuer à des périodes où cela est le moins gênant, en général l'été. Pour les autres interventions il s'agit de travaux d'urgence qu'il n'est pas possible d'anticiper.

#### **8- Eclairage des contre-allées de l'avenue Foch.**

**M. DECANT** a bien conscience que le système est vétuste mais, compte tenu de la longueur de la voie, cela représente un budget colossal. Le budget de voirie du 16<sup>e</sup> ne peut l'assumer seul. Monsieur le Maire a déposé un vœu qui a été pris en compte mais pas sur le budget de 2010. M. DECANT espère obtenir une première tranche sur le budget 2011 après arbitrage. A titre indicatif, la réfection totale de la voie représente une somme de plus de 2 millions d'euros.

#### **9- Remise en état des grilles d'arbre avenue Victor Hugo**

**M. GILLERON** indique que l'entretien des grilles d'arbre est complexe puisqu'il relève de trois directions : la Voirie, la Propreté et les Espaces Verts. L'objectif est de les rendre les plus propres et les plus sécurisées possible. Plusieurs solutions existent, le ré-enchâssement des grilles ou la mise en place de stabilisé. En 2009, 70 grilles d'arbres ont été traitées. L'arrondissement compte plus de 10 000 arbres d'alignement, dont 450 sur l'avenue Victor Hugo. Chaque pied d'arbre avec grille fait l'objet, par an, de 3 à 4 curages et d'un comblement de terre végétale.

## **10- Propreté du quartier.**

**M. GILLERON** expose les trois points qui posent le plus de difficultés :

A- Les mégots sont devenus un réel problème depuis la nouvelle loi anti-tabac. Il s'agit de déchets très petits donc très compliqués à ramasser et que l'on retrouve en nombre aux sorties de métro, aux abords des cafés et des lycées.

M. GILLERON indique qu'il est possible de jeter, sans risque, les mégots éteints dans les portes sacs, certains sont même équipés d'éteignoirs.

La Mairie de Paris propose aux établissements de mettre des cendriers extérieurs à disposition de leurs clients ou usagers. Enfin, chaque fumeur peut s'équiper d'un cendrier de poche.

**Mme BALDINI** envisage d'envoyer un courrier aux établissements en leur demandant d'installer des cendriers. Néanmoins, la situation est délicate pour les établissements scolaires où une telle mesure pourrait être considérée comme une incitation au tabagisme.

B- Les déjections canines, relèvent avant tout d'un problème de comportement des propriétaires de chiens. M. GILLERON indique, que le seul geste efficace, est le ramassage puis le jet dans les corbeilles de rues. Il rappelle que le caniveau n'est plus autorisé. Vingt-six voies sont classées comme particulièrement touchées par ce problème, trois opérations coordonnées de nettoyage approfondi sont prévues cette année sur ce thème.

C – les dépôts d'objets encombrants, le quartier Dauphine est particulièrement concerné. Il existe un service de ramassage des encombrants ; il suffit d'appeler le 39 75 avec une prise de rendez-vous à la demi journée. Malheureusement, le service est victime de son succès et les gens ne se donnent plus la peine d'appeler. Quarante six points récurrents sont recensés sur l'arrondissement dont sept sur Dauphine. Il existe trois axes d'action pour lutter contre ce problème :

- les aménagements de voirie (bancs, potelets...) pour dissuader la dépose,
- la responsabilisation des riverains,
- la verbalisation, mais qui ne peut s'opérer qu'en cas de flagrant délit.

**Mme BALDINI** ajoute que la politique de verbalisation a évolué, en effet les procès verbaux sont passés de 183 euros à 35 euros. Les procédures ont été simplifiées, ce qui devrait permettre davantage de verbalisation.



**Une personne du public** propose la mise à disposition de bennes aux habitants, un jour par semaine.

**M. GILLERON** répond que c'est ce qu'il se fait dans la plupart des villes excepté Paris et Marseille où cela n'est pas possible en raison de leur densité. Ce service était auparavant proposé à Paris mais a posé de graves problèmes de sécurité. Les bennes ont été supprimées lors de la mise en application du plan Vigipirate.

**Mme BAILLY** signale la présence de gravats devant le 15 boulevard Flandrin ainsi que le problème de ramassage des feuilles sur ce même boulevard.

**M. GILLERON** a bien noté et va faire le nécessaire. Concernant le ramassage des feuilles, il relève de la compétence de RFF (Réseaux Ferrés de France) à qui appartient la parcelle.

D- La dépose de « vracs » de particuliers au pied des portes-sacs est aussi un problème de civisme. En effet, 98% des immeubles sont ou peuvent être équipés en bacs.

**Une personne du public** estime qu'il n'y a pas assez de ramassage des bacs jaunes (tri sélectif)

**M. GILLERON** répond que les deux collectes hebdomadaires sont actuellement suffisantes compte tenu des volumes triés qui s'élèvent à 12% des déchets.

## **11- Centre d'animation.**

**Mme GAUDISSERT** fait part des observations formulées par les usagers de l'antenne Mesnil Saint Didier du centre d'animation.

- L'information aux habitants du 16<sup>e</sup> pour les dons (Vêtements, objets utiles, produits alimentaires) aux personnes en situation de précarité (collecte, lieux de dépôt, accueil)

**Mme ROUSSEAU** indique que la Mairie du 16<sup>e</sup> a édité un guide de la solidarité dans lequel sont référencées les associations qui s'occupent de cela. Par ailleurs, les personnes peuvent s'adresser au centre d'action sociale du 16<sup>e</sup> arrondissement qui est situé dans la cour de la mairie.

**M de MEAUX** rappelle l'existence des banques alimentaires.

**Mme BALDINI** annonce que des points de collectes vont être installés dans la rue, à l'image des bennes à verre.

- Besoins en formation informatique pour les séniors.

**Mme GAUDISSERT** souligne la nécessité de réduire la fracture numérique.

**Mme ROUSSEAU** répond que les habitants peuvent s'adresser au Centre de Liaison des Initiatives Sociales du 16<sup>e</sup> dont les locaux sont situés à la Mairie, le Président Bernard de Chazeaux est par ailleurs conseiller de quartier.

**Mme GAUDISSERT** indique que le CLIS est déjà saturé.

- Activités pour les séniors en journée.

**Mme GAUDISSERT** précise que le centre d'animation en propose beaucoup mais la demande est très forte.

**Mme ROUSSEAU** indique que les clubs séniors du Centre d'action sociale de la ville de Paris proposent aux parisiens, préretraités et retraités à partir de 55 ans, de nombreuses activités gratuites ainsi que des stages et des ateliers avec une participation financière calculée en fonction des revenus.

**Une personne du publique** précise que dans certains pays, notamment en Espagne, des lieux sans but commercial sont mis à disposition des séniors pour se rencontrer, discuter ou jouer aux cartes.

**Mme BALDINI** répond qu'à Paris il existe un problème de disponibilité de locaux.

- Lieux dans le 16<sup>e</sup> pour l'organisation de fêtes privées, familiales.

**Mme GAUDISSERT** informe que la demande est très forte. Il faudrait réfléchir à l'optimisation des équipements avec la possibilité de le faire au centre d'animation.

**Mme BALDINI** indique qu'un vœu a déjà été déposé à ce sujet mais c'est très compliqué d'un point de vue juridique.

- Fonctionnement du centre les jours de marché.

**Mme GAUDISSERT** signale que la situation est compliquée, l'objectif étant de faire respecter les règles de sécurité sans pénaliser l'activité du marché. Un rendez-vous a été pris avec le concessionnaire, elle sollicitera les services techniques de la Ville.

## **12- Plan « Biodiversité »**

**Mme BALDINI** annonce que, dans le cadre de l'année mondiale de la Biodiversité, un plan d'action est prévu pour 4 sites parisiens dont les berges du Bois de Boulogne, seules berges naturelles. Pour accompagner cette initiative et apprendre à connaître la biodiversité, une réunion aura lieu à la mairie le mercredi 7 avril à 19h pour les personnes intéressées par ce sujet. Deux groupes de travail seront composés et se rendront sur place pour effectuer des comptages et relevés.

## **13- Réfection de la fontaine place Victor Hugo.**

**Mme ROUSSEAU** précise que les travaux sont programmés et devrait débiter le 9 août pour un coût estimé à 1 588 182 euros. Compte tenu du coût des travaux, ils s'effectueront en plusieurs tranches.

NB : la Ville a indiqué que cette opération est finalement reportée sine die afin de réaliser des économies budgétaires.

*Lors de sa séance du 3 mai 2010, le conseil d'arrondissement a émis le vœu qu'il soit procédé dans les meilleurs délais aux travaux de rénovation de la fontaine place Victor Hugo et que dans cette attente, une opération de déblaiement et de mise en sécurité de l'ouvrage soit au moins réalisée.*

**Mme SALMAT** souhaite revenir sur la proposition de piétonisation de la rue des Belles Feuilles qui a été demandée lors du précédent conseil de quartier.

**Mme BALDINI** répond que le sujet est très compliqué compte tenu de la présence de sorties de parking et des besoins en livraison. Il y a également un problème de budget, moins 35% sur la voirie cette année, ce type d'aménagement n'est donc pas prioritaire.

Elle propose la mise en place d'un groupe de travail pour voir de quelle manière cette rue peut être améliorée à moindre coût.

La séance est levée à 20h30.

Mme Dominique ROUSSEAU  
Adjointe au Maire  
Chargée de la vie associative, des commerçants  
Et des conseils de quartier  
Dauphine et Chaillot